

209C0154
FR0000033409-FS0062

30 janvier 2009

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

SOCIETE FONCIERE LYONNAISE

(Euronext Paris)

Par courrier du 30 janvier 2009, The Goldman Sachs Group Inc. (85 Broad Street, New York, NY 10004, Etats-Unis) a déclaré avoir franchi, le 23 janvier 2009, indirectement en baisse les seuils de 5% du capital et des droits de vote de SOCIETE FONCIERE LYONNAISE et détient indirectement, par le biais de sa filiale Goldman Sachs International, 376 actions SOCIETE FONCIERE LYONNAISE représentant autant de droits de vote, soit 0,001% du capital et des droits de vote de cette société (1).

Ce franchissement de seuils résulte de la cession de 3 378 839 actions SOCIETE FONCIERE LYONNAISE.

-
- (1) Sur la base d'un capital composé de 46 502 301 actions représentant autant de droits de vote, conformément au 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.